

# Projet choc: obliger les parents mariés à prévoir leur divorce!

Le débat sur le partage de l'autorité parentale en cas de divorce réveille de vieux démons. Depuis que le Conseil fédéral a proposé que cette autorité soit automatiquement partagée, féministes et défenseurs de la condition paternelle s'affrontent sur le sens de l'égalité homme femme. Pour ne pas avoir l'air d'uniquement s'opposer à un nouveau droit qui serait accordé aux pères, la présidente des Femmes socialistes suisses, Maria-Roth Bernasconi, prépare une contre-proposition de choc.

## Un projet au Parlement

La conseillère nationale genevoise va déposer au Parlement un projet de modification du Code civil qui obligerait tout couple marié à prévoir à l'avance les conséquences d'un divorce sur les enfants. En clair, les futurs parents devraient établir une convention réglant par avance l'entretien, la garde et les droits de décision envers les enfants qu'ils veulent avoir. Une sorte de convention de divorce préventive.

## Comme les parents non mariés

Autant dire que cette manière très pragmatique de concevoir une union en incluant le risque d'une rupture dès le départ brusque les gardiens de l'institution du mariage, comme le démontrent les réactions que nous avons recueillies. Maria Roth-Bernasconi, elle, n'en démord pas: «Au lieu de prôner l'autorité parentale conjointe d'office lors du divorce, le Conseil fédéral serait bien inspiré de promouvoir la responsabilité commune des parents dès le début de leur histoire». La féministe estime qu'«il vaut mieux se mettre d'accord quand c'est encore possible pour régler la situation en cas de divorce».

Les parents non-mariés peuvent déjà signer une telle convention à la naissance d'un enfant. Mais c'est un droit et non une obligation. Dans l'idée de la socialiste, tous les parents, qu'ils soient mariés ou non, seraient mis sur un pied d'égalité en devant établir une convention. «Il faudrait bien sûr prévoir une possibilité de corriger la convention si elle devait s'appliquer et que la situation des époux divorçant a beaucoup changé par rapport au moment de la naissance de leurs enfants», précise Maria Roth-Bernasconi.

Elle va maintenant consulter des juristes et mettre à contribution les services du parlement pour affiner son projet et le déposer lors d'une prochaine session des Chambres fédérales. En l'état, il sera très difficile de réunir une majorité pour une pareille révolution des mentalités autour de la valeur du mariage. Autant les partis de droite soutiennent la réforme du Conseil fédéral sur le partage automatique de l'autorité parentale, autant ils ne veulent pas d'une «assurance-tous-risques» dans le mariage, comme le résume Christophe Darbellay, président du PDC.

### **Succès en Allemagne**

Sur le terrain de la vie quotidienne, l'idée pourrait toutefois convaincre. Les parents vivant en concubinage et ayant signé une convention à la naissance de leurs enfants ne le regrettent souvent pas. «Je me suis séparée de mon concubin avec qui j'avais eu deux enfants et nous étions bien contents de pouvoir nous appuyer sur ce qui avait été convenu du temps où tout allait bien entre nous», témoigne Sarah\*, 35 ans.

Les défenseurs de la condition paternelle, eux, ne sont très chauds face à la contre-proposition des Femmes socialistes. Pour eux, le meilleur moyen de préserver le bien des enfants est de régler les divorces sur le moment mais en recourant à des outils de médiation extrajudiciaire, comme cela se fait déjà avec succès en Allemagne.

**\* Nom connu de la rédaction**

## Vos réactions

C'est le parent qui s'est le plus occupé de l'enfant qui doit avoir la garde de ce dernier (papa ou maman) en cas de divorce. Forcément que l'un ou l'autre met sa carrière et son "temps libre" de côté pour accomplir cette mission. On ne peut pas ignorer, sous le simple prétexte de l'égalité de "droit" de l'enfant, les liens qui se sont formés, dans la tête et dans le coeur, du parent qui a usé la majeure partie de son temps à s'occuper de son enfant.

Ile est trop facile ensuite de réclamer "son dû", lorsque le plus difficile a été réalisé. Et c'est en connaissance de cause, que papa et maman doivent décider qui continue à travailler, et qui met sa propre vie de côté pour assurer un bon équilibre à leur enfant. Il y a des liens qui ne se négocient pas. Et les liens qui naissent dans la durée d'une relation sont les plus importants, pour l'enfant et le parent en question.

15.02.2009 - 07:01 par **Mystica**

La solution l'abolition du mariage, un divorce est un parjure, un abandon de responsabilité. Ce sont les chrétiens qui nous obligent à ces contraintes sociales d'un autre âge. La société d'aujourd'hui n'est plus en phase avec des dogmes.

Notre société doit rendre le citoyen libre mais responsable, l'individu doit assumer ses choix ce qui n'est manifestement pas le cas avec le droit actuel. Moi je suis pour l'amour libre, la sexualité libre, et le choix de la procréation aux FEMMES.

15.02.2009 - 07:29 par **der alt**

L'idée n'est pas dépourvue de clairvoyance, mais si on choisit cette voie autant aller jusqu'au bout et créer un contrat de mariage à terme avec possibilité de renouvellement. Un député allemand a fait, me semble-t-il, une proposition allant dans ce sens.

15.02.2009 - 09:25 par **nefo**

Finalement, voilà une proposition sensée et pratique, n'en déplaise à ceux qui cultivent encore de moeurs moyenâgeux. Cela ferait mieux réfléchir les gens avant de se marier et, surtout, avant de divorcer. A mon avis, il ne s'agit ni d'imposition ni d'ingérence, mais de prévoyance vis-à-vis du bien-être des enfants, ceux-ci, les vraies victimes de la séparation de leurs parents. Bravo à Mme Roth-Bernasconi, déjà baptisée par la presse de "féministe".

15.02.2009 - 09:35 par **Palmonlive**

Excellente idée! Le divorce est plus facile et le monde est devenu procédurier. Cette loi serait au contraire en faveur du mariage. Dans toute association (emploi, partenariat, abonnement...) il y a un contrat qui stipule les règles et cela permet un cadre légal qui protège chacun des protagonistes. Aussi quand on connaît les règles on se relaxe et en général cela permet de longues relations, et paradoxalement on fait tout pour que cela dure car on sait ce qu'on peut perdre!

15.02.2009 - 09:36 par **reflexion**

Mais je trouve cette idée pleine de bon sens ! L'élaboration de ce document, certainement plus réfléchi et intelligent lorsque le couple parental fonctionne bien plutôt que lorsqu'il est en plein désordre, durant une séparation.

<http://moms-diary.over-blog.com/>

15.02.2009 - 09:40 par **moms-diary**

Il y a là deux choses qui me choquent:

1. Cette idée que je trouve ridicule, qui consiste à prévoir la séparation dès le départ, autrement-dit, se marier dans l'idée de la séparation! Comment un mariage peut-il se finir autrement qu'en divorce dans ces conditions? Autant pas se marier! Et même sans se marier, un couple ne peut durer longtemps si on

se met ensemble en pensant d'office à la séparation! Autant ne pas s'engager dans ce cas là! C'est ridicule!

15.02.2009 - 09:43 par **babybirdhitz**

Si dès le début dans cette convention il est indiqué qui travaille, qui assume quoi et précise en cas de séparation; qui gagne quoi, qui paie quoi et qui assume les enfants, comment, croyez-moi il y aura moins de pressions, de chantages, d'illusions (je pensais que...) et plus de responsabilité, chacun connaîtra sa place dès le début. Car pour faire une convention et la signer, on a, au préalable bien réfléchi sur les termes, donc sur ce qu'on veut et ce que l'autre veut!

15.02.2009 - 09:45 par **reflexion**

L'institution du mariage est contrainte et forcée par nos lois. Si vous avez un enfant hors mariage (en tout cas à Genève), son papa n'aura aucun droit, sauf si les parents effectuent des démarches longues et coûteuses afin que le père de l'enfant puisse enfin obtenir ne serait-ce que l'autorité parentale partagée et éventuellement que son enfant puisse porter son nom si c'est le souhait de la maman.

15.02.2009 - 09:50 par **potoye**

On dit aussi et tous les avocats vous le confirmeront; prévoir son divorce, c'est réussir son mariage! Regardez par ex. "la séparation des biens" au moment du mariage, c'est déjà réfléchir sur le fait que si on se sépare chacun partira avec ce qu'il avait avant. C'est quand les gens sont dans le flou que la tension monte, et qu'on fait pression ce qui aboutit à des conflits qui usent à la longue. Mais quand tout est clair, on use son énergie sur des choses plus concrètes et sa dure.

15.02.2009 - 09:50 par **reflexion**

De ce fait beaucoup de couples se marient afin d'éviter ses problèmes administratifs. Alors avant de faire des contrats sur les hypothétiques divorces il serait temps de revoir ces lois totalement archaïques et enfin laisser le choix aux parents à savoir s'ils désirent se marier ou pas.

15.02.2009 - 09:51 par **potoye**

Cela peut être bien et pas bien. Après 10-15 ans de mariage, si la situation prévue dans le contrat ne peut pas être prise pour diverses raisons: matériel - physique - psychique, comment s'y prendre pour voir uniquement le bien des enfants. Il y a des paramètres qui ne sont pas prévisibles à l'avance. Mais un contrat signé ne peut que très difficilement être annulé. Donc à légiférer très méticuleusement.

15.02.2009 - 09:53 par **maggy**

2. Cette autre idée qui consiste à faire croire que les seuls opposants sont les religieux et les gens de droite! Comme ça si on est opposé aussi, hop! on est religieux intégriste d'extrême droite qui vivent dans un autre siècle et on est contre les bons gauchistes branchés! J'appelle ça de la dictature de la pensée et c'est à mon avis malhonnête et condamnable! Je ne suis ni religieuse ni UDC et pourtant Je suis contre cette idée de Mme Bernasconi que je trouve ridicule!

15.02.2009 - 09:55 par **babybirdhitz**

@Potoye pour l'avoir dans ma famille, c'est faux un test en paternité est facile aujourd'hui et peu coûteux. Dès ce moment le père et la mère assument légalement selon leur désir. Mais il faut pour cela que les 2 parents le veuillent. Il est clair que si l'homme refuse car la femme lui a fait un bébé dans le dos c'est plus long et coûteux, de même si la femme a fait un bébé "seule" et refuse le père ensuite c'est plus compliqué aussi.

15.02.2009 - 09:59 par **reflexion**

Réflexion, nous avons vécu cette expérience voilà 5 ans, avocat à la clé. Les lois sur la paternité datent de Matusalem et ne facilitent en rien les démarches administratives. Notre avocat a même prit notre dossier pour en parler lors d'une convention sur la famille qui se tenait à Palerme. Je n'ai nullement l'intention de raconter n'importe quoi, il s'agit de vécu. Peut-être que depuis 2004 les lois ont changés mais j'en doute.

15.02.2009 - 10:12 par **potoye**

Et. . . divorcer avant de se marier ???...

15.02.2009 - 10:29 par **Elle2**

Typique:

- 1 - Ceux qui ne pensent pas comme moi sont des fachistes-intégristes. Comment discuter sereinement dans un climat pareil ?
- 2 - Il est parfaitement possible à ceux qui le souhaitent de faire ce que propose Mmm Roth-Bernasconi. Cette idée n'a rien de nouveau.
- 3 - Proposer de le rendre obligatoire, c'est partir du principe que "on sait mieux que vous ce qui est bon pour vous, et vous êtes trop ignares pour qu'un s'abaisse à vous l'expliquer"

15.02.2009 - 10:31 par **Un lecteur**

- 5 - Un couple, les enfants du couple et la situation générale évolue tout le temps. Vouloir tout prévoir avant de commencer, c'est fermer sa porte à la souplesse, à la dynamique du provisoire, à la jeunesse et finalement à la vie.
- 6 - Les enfants se nourrissent bien plus de l'amour qu'ils ont en exemple entre les parents que de la "non-dispute".
- 7 - Encore une fois, je ne suis si intégriste, ni fachiste, et je n'apprécie pas du tout d'être traité comme tel.

15.02.2009 - 10:37 par **Un lecteur**

Mme Roth-Bernasconi va trop loin. C'est une façon de déresponsabiliser les familles. A quand le mariage à l'essai d'une durée de 2 ans avec un permis à point ?

15.02.2009 - 10:48 par **satourne**

Comment espérer qu'un mariage dure si avant même d'être mariés il faut penser à comment on va se séparer, c'est vraiment n'importe quoi. De plus comment un couple peut-il savoir à l'avance comment la vie de famille va s'organiser avant d'avoir eu un ou des enfants! Entre la famille rêvée et la réalité il y a souvent bien des différences, régir une séparation en étant pas dans la situation est une aberration.

15.02.2009 - 11:10 par **yfautycroire**

Le mariage est une institution qui ne représente absolument plus rien, c'est la société toute entière qui s'effondre, aucune loi ni changera rien, tous pour soi et chacun pour sa gueule, et vogue la galère.

15.02.2009 - 11:28 par **Deanxit**

Tiens, tiens, ça me rappelle trop les contrats pré-nuptiaux made in USA, où la somme dévolue à Madame, en cas de divorce, augmente selon le nombre d'année qu'aura duré le mariage, etc etc.

15.02.2009 - 11:29 par **kolina**

Cette proposition, c'est le nivellement par le bas.

15.02.2009 - 11:31 par **Un lecteur**

Il faudra bientôt prouver avec un certificat qu'on est capable de se marier, et un autre pour avoir des enfants.

15.02.2009 - 11:32 par **Un lecteur**

Et pour finir, les parents seront coupables de n'être pas d'accord avec leurs enfants

15.02.2009 - 11:33 par **Un lecteur**

les parents devront passer un examen tous les 36 mois pour être sur qu'ils obéissent aux lois

15.02.2009 - 11:35 par **Un lecteur**

car les psychologues savent mieux que personne ce qui est bon pour vous et pour vos enfants.  
et ceux qui ne sont pas d'accord avec ça sont des vieux fachistes.

15.02.2009 - 11:39 par **Un lecteur**

et l'avis des enfant ? qui en theorie n'existent meme pas encore ! Bravo, on cree encore une societe de plus ou nos enfants heriterons de nos (egoistes) decisions, dans le seul but d'assurer notre petit confort.

15.02.2009 - 11:54 par **nosys70**

Qui au PS a sorti cette histoire saugrenue et qui n'a pas osé la divulguer laissant la personne qui lance cette ignominie se ridiculiser à juste titre ?

Madame, avez-vous pris un joint ?

N'avez-vous pas autre chose à faire ?

Mais c'est n'importe quoi ! Mais qu'est-ce qu'il y a dans la politique actuelle ?

Mais vive les mariages, les cloches, les rêves et à bas les papelards, les paperasses et tous ceux qui font joujou avec.

15.02.2009 - 11:58 par **justifié**

Moi ça m'amuse parce que ça me rappelle ce que m'avait dit, non sans bons sens, ma fille, 7 ans à l'époque, alors qu'on assistait à un mariage :

Au lieu de dire jusqu'à ce que la mort vous sépare, le curé devrait dire jusqu'à ce que le divorce vous sépare ... !!!

(Je suis divorcée depuis 15 ans et ma fille avait à peine 2 ans au moment du divorce).

15.02.2009 - 12:14 par **myo\_sotis**

A la base c'est une bonne idée : pas de discussion lors du divorce! Bien. Mais désolé c'est trop simpliste. ça va pour une voiture, pour une maison, voir un animal. Mais pour un enfant? Non. Ce qui compte c'est la situation au moment du divorce et pas celle au moment du mariage. Tellement de choses changent, se construisent, etc. Même avec sa clause qui consisterait à corriger la convention cela n'irait pas et serait j'en suis certain encore pire. Je me demande si elle a réfléchi...

15.02.2009 - 12:19 par **loic**

Le dérapage ultime pourrait même être la prise en charge par l'état des enfants pas encore nés. Si les parents ont tellement de difficultés à prendre en charge leurs enfants, mieux vaut ne pas en avoir. Rester célibataire, sans enfant et sans responsabilités, ainsi vous ne prendrez jamais le risque ou la joie d'être parents.

15.02.2009 - 12:19 par **maggy**